

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal et a reçu les approbations requises par la loi, le tout tel que ci-après indiqué :

RÈGLEMENT NUMÉRO 939-26

« Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Catherine »

- | | |
|--|-----------------|
| ▪ Avis de motion : | 10 février 2026 |
| ▪ Dépôt du projet de règlement : | 10 février 2026 |
| ▪ Adoption du règlement par le conseil municipal : | 10 mars 2026 |

RÈGLEMENT NUMÉRO 940-26

« Règlement modifiant le règlement numéro 935-25 décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville »

- | | |
|--|-----------------|
| ▪ Avis de motion : | 10 février 2026 |
| ▪ Dépôt du projet de règlement : | 10 février 2026 |
| ▪ Adoption du règlement par le conseil municipal : | 10 mars 2026 |

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance des règlements peut le faire en consultant le site internet de la Ville dans la section *Avis Publics* ou en faisant une demande au Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca.

Donné à Sainte-Catherine, ce 11 mars 2026



Audrey-Maude Parisien, notaire
Directrice des Services juridiques et greffière